

LE LIEN

Volume 42

Numéro 1

Le 12 septembre 2017



Les nouveaux membres

Il est important d'être membre du Syndicat de l'enseignement de Charlevoix (SEC-CSQ) pour pouvoir voter lors des assemblées générales. Être membre permet aussi à votre syndicat de recevoir les services et la péréquation de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) en fonction de nos effectifs.

Pour devenir membre, chaque enseignante et enseignant doit compléter sa carte de membre et payer un droit d'entrée de 2,00 \$ une fois dans sa vie professionnelle.

Il y a des nouvelles et nouveaux suppléants dans votre milieu? Parlez-en à la personne déléguée syndicale de votre école afin que celle-ci puisse leur offrir la possibilité d'adhérer au SEC-CSQ.

Merci de votre collaboration!

Damien Lapointe, président

Besoin de quelques déléguées et délégués d'école

Tel que défini dans nos statuts, les déléguées et délégués sont les agents de liaison entre le personnel enseignant de leur école ou de leur pavillon et le conseil syndical.

Si ce n'est pas encore fait à votre école, nous vous invitons à vous trouver une représentante ou un représentant et en aviser votre syndicat.

Merci de vous en préoccuper!

Damien Lapointe, président

Priorités et plan d'action du SEC-CSQ

C'est lors du conseil syndical du 12 septembre 2017 que sera présenté le projet des priorités et plan d'action du SEC-CSQ pour la présente année scolaire.

Les grandes priorités du SEC-CSQ resteront sans contredit la défense et l'information des membres. Pour ce faire, vous pouvez toujours nous rencontrer en personne à votre école ou au bureau du SEC-CSQ à votre convenance. Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone, par courrier électronique ou par l'entremise de votre déléguée ou délégué d'école.

D'ailleurs, nous voulons notamment mettre en place un programme de mentorat pour soutenir les nouveaux déléguées et délégués d'école à mieux répondre à vos besoins. Dans les mêmes intentions, MM. Charles Héту et Stéphane Côté effectueront, encore cette année, une tournée des écoles pour répondre à vos questions,

vous offrir nos services et vous informer sur le Fonds de solidarité de la FTQ.

Aussi, nous voulons bien entendu compléter la négociation locale entreprise l'an passé avec l'employeur et un facilitateur pour augmenter les chances de succès.

Nous tenterons le plus possible de compléter notre conseil syndical pour que chaque école soit représentée. Il est également important de compléter les différents comités conventionnés ou non où doivent se retrouver des enseignantes et enseignants engagés à vous représenter et vous défendre le mieux possible.

Le plan d'action du SEC-CSQ est disponible auprès de votre représentante ou représentant syndical.

Damien Lapointe, président

PRÉSENCE DU CONSEILLER TECHNIQUE

Pour l'année 2017-2018, je serai présent au bureau les jours suivants :

- 2, 5, 8 (en avant-midi et en après-midi);
- 6 (en après-midi seulement).

En plus de l'application de nos conventions collectives, j'aurai comme responsabilités, entre autres, de siéger sur les comités de relations de travail (CRT) et de participation commission (CPC), d'analyser les demandes de perfectionnement, de mener les différentes consultations provenant de la

Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) ou de votre syndicat, d'organiser le 21^e congrès et surtout de répondre à vos questions. Comme vous l'avez peut-être déjà constaté, je serai libéré une demi-journée de plus que l'année dernière afin d'occuper l'un des postes de responsables locaux du Fonds de solidarité FTQ à notre syndicat. N'hésitez pas à me contacter en cas de besoin!

Stéphane Côté, conseiller technique

Nouveau conseil d'administration du SEC-CSQ

*J*e tiens à remercier sincèrement Mmes Monique Brassard et Kathy Beauséjour ainsi que MM. Stéphane Côté et Charles Héту pour leur dévouement et leur grand professionnalisme qu'elles et ils ont su démontrer au sein du conseil d'administration du SEC-CSQ pour 2016-2017. Ces personnes pourront à nouveau se représenter pour siéger à cette instance tout comme les autres déléguées et délégués syndicaux. C'est lors de la rencontre du conseil syndical de ce mardi 12 septembre 2017 que seront élus les quatre membres du conseil d'administration.

Damien Lapointe, président

Élection de membres substitués au conseil d'établissement

La loi 105 a introduit un changement à la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui fait en sorte qu'à partir de cette année, il sera possible d'élire des membres substitués pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance du conseil d'établissement.

Chaque catégorie de membres au conseil d'établissement pourra élire son substitut lors des assemblées convoquées à cette fin. Rappelons que ces assemblées sont convoquées chaque année, au cours du mois de septembre.

Déjeuner des précaires

Pour une cinquième année consécutive, le SEC-CSQ a convié ses membres à statut précaire à un déjeuner le mercredi 16 août dernier. 47 participantes et participants ont semblé bien apprécier cette formule qui leur a permis de discuter et d'obtenir des réponses à leurs questions juste avant la rencontre pour l'attribution des contrats. Nous avons profité de l'occasion pour présenter la documentation disponible, distribuer les nouveaux agendas 2017-2018, traiter des listes de priorité et de rappel, de la négociation locale, du comité des précaires, etc. Les membres ont également élu Mme Marilyn Raiche et M. Mathieu Rousseau en vue de siéger sur le conseil syndical et les représenter. Soulignons également la qualité du travail de M. Yannick Lapointe et de son équipe pour l'excellent déjeuner. On se donne rendez-vous en 2018-2019!

Damien Lapointe, président

Échange poste à poste Colombie Britannique/Québec

Dominique Savoie-Mcgrady souhaite faire un échange poste à poste :

Poste à poste Colombie Britannique/Québec 2018-2019

Avez-vous l'esprit d'aventure ? Voulez-vous une nouvelle expérience ? Le ski et le plein air vous passionnent ? Venez enseigner au primaire dans [une école](#)

[francophone](#). [Comox](#) est une petite ville pittoresque sur l'île de Vancouver, bordée de la mer d'un côté et des montagnes de l'autre. Si vous êtes intéressé, communiquez avec moi, le syndicat ou le conseil scolaire pour obtenir plus de renseignements.

Dominique Savoie-Mcgrady
mcgrady@shaw.ca (250) 703-1960 (texto)

Dominique McGrady
Maternelle
École au Coeur de l'île
Comox, C.-B

Organisation SCOLAIRE 2017-2018

<i>Règles de formation des groupes (ordinaires) d'élèves 2017-2018 au niveau primaire et au niveau secondaire en formation générale</i>				
Niveau	Milieux défavorisés*		Autres milieux	
	Moyenne	Maximum	Moyenne	Maximum
Préscolaire 4 ans	14	17	14	17
Préscolaire 5 ans	17	19	17	19
1 ^{ère} année	18	20	20	22
2 ^e année	18	20	22	24
3 ^e année	18	20	24	26
4 ^e année	18	20	24	26
5 ^e année	18	20	24	26
6 ^e année	18	20	24	26
1 ^{ère} secondaire	26	28	26	28
2 ^e secondaire	27	29	27	29
3 ^e secondaire	30	32	30	32
4 ^e secondaire	30	32	30	32
5 ^e secondaire	30	32	30	32
* Écoles situées en milieux défavorisés : Beau-Soleil, Dominique-Savio, Fernand-Saindon, Marie-Victorin, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Saint-François et Saint-Pierre.				
Si vous enseignez à un groupe à plus d'une année d'études, c'est la moyenne la plus basse pour ce groupe qui devient le maximum.				

Pondération a priori

Lors de la formation des groupes pour l'année scolaire 2017-2018, les élèves cotés 14 (troubles graves du comportement), 50 (troubles envahissants du développement) et 53 (troubles relevant de la psychopathologie) doivent être considérés selon leur valeur lorsqu'ils sont intégrés en classe régulière.

Dépassement d'élèves

Je vous rappelle que l'entente nationale ne pré-

voit que quatre motifs pour engendrer un dépassement soit **l'existence d'un manque de locaux, le nombre restreint de groupes par école, la situation géographique de l'école ou la carence de personnel qualifié disponible**. La commission et le syndicat peuvent cependant convenir d'autres raisons de dépassement. Contactez le SEC-CSQ si un dépassement est prévu dans votre école pour la présente année!

Catégories d'élèves HDAA vs services et/ou compensation

L'entente nationale prévoit que « La commission adopte une politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage; cette politique doit notamment déterminer les modali-

tés d'intégration et les services d'appui à l'intégration. Les services d'appui à l'intégration comprennent les services d'appui à l'élève et les services de soutien à l'enseignante ou l'enseignant. » (8-9.03 de l'annexe 47)). Voici ce qui s'applique spécifiquement à chaque catégorie d'élèves :

<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	
Catégorie et code du MEES	Services et/ou compensation
Difficulté d'apprentissage (10 ¹), Déficience intellectuelle légère ³ (11 ¹)	Services d'appui ⁴ OU , si aucun service d'appui n'est disponible, pondération pour compensation ²
Troubles du comportement (12 ¹)	Services d'appui ⁴ ET pondération pour compensation ²
Troubles graves du comportement (14)	Services de soutien à l'enseignante ou l'enseignant ET pondération pour compensation ²
<i>Élèves handicapés</i>	
Catégorie et code du MEES	Services et/ou compensation
Déficience motrice légère (33), organique (33), langagière (34), intellectuelle moyenne à profonde (24-23), atypique (99), motrice grave (36), visuelle (42) et auditive (44)	Services de soutien à l'enseignante ou l'enseignant OU , à défaut, pondération pour compensation ²
Troubles envahissants/autisme (50) et psychopathologie (53)	Services de soutien à l'enseignante ou l'enseignant OU , à défaut, pondération pour compensation ²
¹ Codes établis par la commission scolaire. ² En cas de dépassement du maximum d'élèves. ³ La définition n'existe plus pour le MEES, mais elle peut toutefois être utilisée par les commissions scolaires. ⁴ Les services d'appui sont interreliés et non mutuellement exclusifs et ont pour but de soutenir tant l'élève que l'enseignante ou l'enseignant contrairement aux services de soutien à l'enseignante ou l'enseignant.	

ATTENTION :

La FSE-CSQ rappelle que lorsque des services de soutien à l'enseignante ou l'enseignant sont prévus, ils doivent avoir un **impact significatif sur la charge de travail** et faire en sorte que les élèves identifiés ne vous demandent pas plus que les autres. **Si vous jugez que ce n'est pas le cas, mentionnez-le à votre direction, et ce,**

tant et aussi longtemps que vous jugerez ces services insuffisants. Sinon, la commission scolaire n'acceptera probablement pas de pondérer ces élèves en cas de dépassement.

Stéphane Côté, conseiller technique



VOTRE PROGRAMME D'AIDE

CONFIDENTIEL
PROFESSIONNEL
HUMAIN
FACILE D'ACCÈS
SANS FRAIS

En août dernier, la Commission scolaire de Charlevoix a expédié à son personnel le « MÉMO » apparaissant ci-dessous concernant le nouveau fournisseur de services pour le programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF), lequel est en vigueur depuis le 21 août dernier.

N'hésitez pas à vous prévaloir de ce service.

MÉMO

Objet : Nouveau fournisseur de services pour le programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) à compter du 21 août 2017

Dans un effort d'amélioration des avantages offerts au personnel,
les services de PAEF seront désormais offerts par ProSanté.
Vous trouverez ci-dessous la procédure à suivre afin de bénéficier de ce nouveau programme.

Qui offrira les services?

ProSanté sera responsable des services d'évaluation et de consultation. Cette organisation regroupe des professionnels accrédités et indépendants, membres de leur ordre professionnel, sélectionnés pour leur vaste expérience dans les techniques d'aide aux individus pour évaluer et aider à résoudre leurs problèmes d'ordres personnels et professionnels.

Comment bénéficier des services du PAEF?

1. À partir du 21 août, pour utiliser les services du programme, vous pourrez communiquer sans frais au 1 888 687-9197 ou faire une demande en ligne au www.votreconseillervirtuel.ca (voir codes d'accès à même le dépliant du programme).
2. On complétera avec vous une fiche de renseignements, dont toutes les informations resteront strictement confidentielles.
3. Un professionnel communiquera avec vous dans un délai de 24 à 48 heures pour fixer un rendez-vous dans les jours suivants.

Si vous avez déjà un dossier avec un intervenant, sachez que ProSanté privilégie la relation de confiance déjà établie. Le nécessaire sera donc fait afin de maintenir le lien thérapeutique, mais dans le cas où il s'avérerait impossible de poursuivre avec le même professionnel, votre dossier sera confié à un consultant collaborant avec ProSanté et respectant les exigences de la Commission scolaire de Charlevoix.

Comment sera assuré le respect de la confidentialité?

La confidentialité est l'une des principales caractéristiques de ce service d'aide. Aucun renseignement, de quelque nature que ce soit, ne peut être divulgué sans l'autorisation écrite de la personne qui a recours au PAEF. Tout contact, information ou conversation entre l'intervenant professionnel et la personne qui bénéficie du programme d'aide demeure strictement confidentiel et sans préjudice.

Pour contacter votre programme d'aide de façon confidentielle en tout temps :

1 888 687-9197

24 heures/24, 7 jours/7, 365 jours par année
votreconseillervirtuel.ca



Éducation internationale Échanges d'enseignants du primaire Québec-France 2018-2019

Vivez une expérience professionnelle exceptionnelle en enseignant en France au primaire!

Vous rêvez d'une expérience de vie et d'enseignement à l'étranger ?

Éducation internationale, propose aux enseignants du **primaire** un programme d'échange poste à poste d'une durée d'un an avec la France. Ce programme offre une opportunité de développement professionnel et de découvertes culturelles incomparable, tout en conservant son poste d'enseignant et ses avantages. Elle permet aussi aux écoles de s'ouvrir sur le monde grâce à la présence d'un enseignant français pendant un an.

Les échanges d'enseignants sont ouverts aux enseignants du primaire en adaptation scolaire en charge des troubles cognitifs et aux écoles privées.

Deux sessions d'information

octobre 2017 (date à venir) - Québec - de 18h30 à 20h00

octobre 2017 (date à venir) - Longueuil - de 18h30 à 20h00

Date limite d'inscription aux sessions d'information : 25 septembre 2017

Inscrivez-vous dès maintenant en envoyant un courriel à smeunier@education-internationale.com

En spécifiant votre nom, prénom, niveau scolaire et votre commission scolaire/école, date choisie.

En savoir +

Plus de 20 places sont disponibles pour les enseignants du primaire en 2018-2019. N'attendez pas pour nous manifester votre intérêt et vous inscrire!

Pour avoir de l'information, vous inscrire ou tout simplement pour obtenir des outils promotionnels sur les échanges d'enseignants, contactez :

Sylvie Meunier

smeunier@education-internationale.com

Tél : 418 651 4667 p. 142

Sylvie Meunier

**Conseillère aux échanges internationaux
Éducation internationale**

301 rue des Peupliers est, bureau A
Québec (Québec) Canada G1L 1S6

☎ +1 418 651-4667 poste: 142

Sans frais au Québec: 1-877-651-4667

☎ +1 418 266-0774

✉ smeunier@education-internationale.com



Instruction annuelle 2017-2018

En août dernier, le MÉES a publié l'Instruction annuelle 2017-2018 qui vise à informer les commissions scolaires des décisions qu'elle a prises en vertu des dispositions du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et de la Loi sur l'instruction publique. **Globalement, c'est un statu quo avec celle de l'an dernier.**

Programme d'études et domaines généraux de formation

L'article 461 de la Loi sur l'instruction publique permet au ministre de prescrire des contenus dans les domaines généraux de formation. Le ministre a utilisé cette prérogative en imposant **six contenus-apprentissages en orientation scolaire et professionnelle obligatoires pour le 3^e cycle du primaire**. Il est à noter qu'il n'y a aucune prescription sur le nombre d'heures à allouer à ces six contenus-apprentissages et aucune évaluation n'est exigée.

Évaluation des apprentissages

Les modalités d'application progressive relativement aux règles d'évaluation des apprentissages continueront de s'appliquer. **Il sera donc encore possible pour la 1^{ère} ou la 2^e étape de ne pas inscrire de résultats disciplinaires et de moyennes de groupe pour les disciplines suivantes :**

Au primaire

- Éthique et culture religieuse
- Anglais, langue seconde
- Éducation physique et à la santé
- Toutes les disciplines artistiques

Au secondaire

- Les matières dont le nombre annuel d'heures est égal ou inférieur à 100 en 1^{ère}, 2^e et 3^e années.

Il sera aussi toujours possible d'inscrire **un seul commentaire sur une compétence transversale à l'étape jugée la plus appropriée.**

Cependant, ces modalités s'appliquent seulement si elles sont inscrites dans les normes et modalités d'évaluation déterminées dans chaque école.

Bulletin unique

Pour le secondaire, l'instruction annuelle a reconduit l'indication suivante concernant les demandes d'admission au collégial : « Tout en ne dépassant pas les dates limites prescrites, l'école détermine à quelles dates les bulletins seront effectivement transmis. Cependant, lors de la transmission des résultats des élèves en vue des demandes d'admission au collégial, il est recommandé que les écoles transmettent, dans les délais fixés par les organismes concernés, les résultats des deux premiers bulletins, pour permettre aux élèves de présenter les résultats les plus complets et les plus récents. » **Puisque cette indication ne s'applique pas à l'ensemble des niveaux du secondaire, rien n'oblige que le bulletin soit remis à la même date pour tous les élèves d'une même école dans les normes et modalités d'évaluation des apprentissages.** Rappelons que le Régime pédagogique précise seulement que le bulletin doit être transmis à la fin de chacune des trois étapes, au plus tard le 20 novembre, le 15 mars et le 10 juillet.

Exemptions possibles de l'application des dispositions relatives aux résultats

Le Régime pédagogique prescrit plusieurs dispositions relatives aux résultats présentés dans la section 2 du bulletin unique. Cependant, il est prévu à l'article 30.4 qu'une commission scolaire puisse exempter des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) et les élèves qui reçoivent des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française de ces dispositions, sur recommandation de la direction d'école. **Voici les catégories d'élèves pour lesquels des exemptions quant au bulletin unique sont possibles :** les élèves HDAA évalués avec des attentes modifiées (classe régulière ou spécialisée), les élèves qui suivent le programme ministériel établi pour la déficience intellectuelle (profonde ou moyenne à sévère), les élèves qui reçoivent des services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française, les élèves inscrits dans le parcours de formation axée sur l'emploi (FPT) et ceux inscrits à la formation menant à un métier semi-spécialisé (FMS).

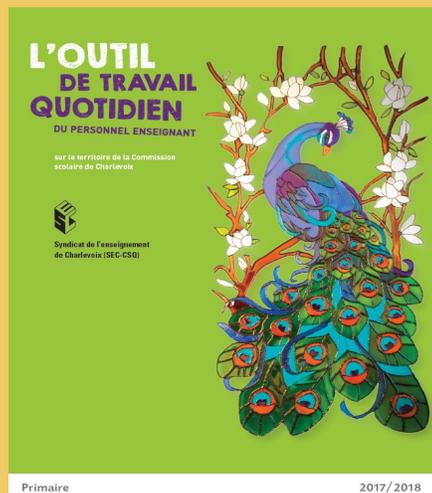
Il est important de savoir que l'instruction

annuelle en vertu des dispositions du Régime pédagogique ainsi que de la LIP ne prévoit en aucun temps une autre forme de bulletin. Les exemptions possibles s'appliquent seulement aux dispositions relatives aux résultats dans le bulletin unique.

Le mode d'organisation scolaire en semestres

Une commission scolaire peut autoriser une école à déroger à une ou à des dispositions du Régime pédagogique relatives au bulletin unique si le mode d'organisation scolaire pour l'enseignement d'une ou de plusieurs matières rend impossible leur application, tel que l'enseignement intensif de l'anglais avec le modèle 5 mois/5 mois par exemple. Cette dérogation permet aux écoles de se soustraire à l'obligation de transmettre un bulletin scolaire aux trois étapes prescrites par le Régime pédagogique ainsi qu'à la pondération de chacune de ces étapes. Il est à noter que le conseil d'établissement doit approuver le mode d'organisation scolaire en semestres.

FSE-CSQ et Stéphane Côté, conseiller technique



Nous espérons que vous appréciez le format et le contenu des agendas que nous avons distribués encore cette année en collaboration avec la compagnie EFFICOM en projet pilote pour ce qui est du format qui nous apparaissait beaucoup plus utile pour vous. EFFICOM nous confirme que cet agenda vous sera offert encore gratuitement dans les prochaines années.

Damien Lapointe, président

Processus d'affectation et de mutation

Les 14 et 16 août derniers avaient lieu les rencontres pour l'octroi des contrats à temps plein et à temps partiel disponibles pour l'année scolaire 2017-2018. Un total de neuf contrats à temps plein y ont été offerts, soit quatre au préscolaire, trois au primaire, un en éducation physique au primaire et un en anglais au secondaire. Le 14 août, deux enseignantes ont effectué un mouvement. Avant la réunion du 16 août, un directeur d'école a choisi un poste au secteur enseignant. Finalement, le 16 août, huit enseignantes et enseignants ont obtenu un

contrat à temps plein. Félicitations! Plus d'une quarantaine de contrats à temps partiel ont également été offerts lors de cette rencontre, ce qui a permis de vider les listes de priorité dans plusieurs champs. En outre, des séances d'affectation ont également eu lieu en formation générale aux adultes et en formation professionnelle au cours desquelles une vingtaine de contrats à temps partiel ont été proposés.

Bonne année scolaire à toutes et à tous!

CONTRATS À TEMPS PLEIN ATTRIBUÉS LES 14 et 16 AOÛT 2017			
Champ	Enseignant(e)	École d'origine	Nouvelle école 2017-2018
PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE			
2	Isabelle Bouchard	Marguerite-d'Youville (5 ans)	Fernand-Saindon (4 ans)
	Christine Lemoyne	-----	Marie-Victorin (5 ans)
	Julie Léveillé	-----	St-Pierre (5 ans)
	Sylvie Savard	-----	Marguerite-d'Youville (5 ans)
	Cindy Veilleux	-----	Marie-Victorin (4-5 ans)
3	Caroline Drolet	-----	St-Pierre (1ère-2e)
	Ariane Roberge	-----	Marie-Victorin (3e-4e)
	Bianca Tremblay-Harvey	Marie-Victorin (3 ^e -4)	Félix-Antoine-Savard (5 ^e -6 ^e)
5	Marc-Antoine Asselin	-----	Félix-Antoine-Savard et Marie-Victorin
SECONDAIRE			
8	Josée Dolbec	-----	St-Pierre

Stéphane Côté, conseiller technique

**LA
RETRAITE,
ÇA
SE
PRÉPARE!**

L'AREQ (CSQ), l'Association des retraités et retraitées de l'éducation et des autres services publics du Québec, organise à nouveau, pour l'année 2017-2018, des sessions de préparation à la retraite.

Ces sessions de formation, qui s'adressent aux membres CSQ qui sont à moins de cinq ans de la retraite, touchent divers aspects de la retraite tels que la santé, les assurances, l'épargne, les différents régimes de retraite et la succession.

Ces sessions qui débutent le vendredi soir et se poursuivent le samedi se tiendront à Québec, les 10 et 11 no-

vembre 2017 ainsi qu'à Lévis, les 13 et 14 avril 2018. Les dates limites pour s'y inscrire sont respectivement les 27 octobre 2017 et 30 mars 2018.

Les personnes conjointes sont également invitées à y participer. Les frais sont à la charge des personnes participantes, mais le SEC-CSQ rembourse un montant de 110 \$ à chaque membre participant pour couvrir une partie de vos frais.

Si cela vous intéresse, contactez votre syndicat..

Damien Lapointe, président

COMITÉS DU SEC-CSQ

Votre syndicat a besoin de votre aide. Nous sommes à la recherche d'enseignantes et d'enseignants pour siéger au comité EHDAA paritaire avec la commission ainsi qu'au comité santé et sécurité du travail scolaire.

Les quelques rencontres annuelles ont lieu sur le temps de travail et le SEC-CSQ tend à favoriser une représentation autant féminine que masculine provenant des différents secteurs de l'enseignement ainsi que de l'est et de l'ouest du comté.

Il reste aussi des places disponibles au comité environnement et au comité des précaires du SEC-CSQ.

Pour vous inscrire ou pour plus d'informations, contactez votre syndicat au (418) 665-6156 ou à z10.charlevoix@csq.qc.net Merci à toutes celles et à tous ceux qui s'impliquent pour vous au sein des différentes instances de votre syndicat.

Damien Lapointe, président

SONDAGE CROP

« En juin dernier, le ministre Proulx a présenté sa Politique de la réussite éducative. Maintenant, nous attendons des résultats concrets et le gouvernement doit agir rapidement.

Voici ce que révèle un sondage CROP commandé par la CSQ, lequel a été effectué entre le 10 et le 14 août 2017 auprès de 1 000 répondantes et répondants à un questionnaire Web :

- Pas moins de **83 %** des gens estiment que le gouvernement du Québec doit investir encore plus significativement qu'il ne le fait actuellement dans le réseau scolaire et en service de garde pour que les élèves en difficulté aient accès aux services dont ils ont besoin;
- Seulement **34 %** des gens estiment que le réseau scolaire public dispose des moyens nécessaires pour s'occuper avec équité des élèves en difficulté;
- **86 %** de la population estime qu'il faut offrir des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) dès le préscolaire;
- **85 %** de la population est d'avis qu'il faudrait offrir des services spécialisés aux élèves qui ont décroché et qui effectuent un retour à l'école, qu'ils aient ou non des difficultés d'apprentissage;
- **89 %** de la population estime qu'il est essentiel d'agir rapidement pour éviter le plus possible que des élèves aient des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage;
- **90 %** des répondants du public sont d'avis que d'augmenter les services pour les élèves en difficulté peut avoir un impact positif sur leur réussite.

Source : Service des communications CSQ

Le téléphone sonnera

À toi l'enseignante à statut précaire qui n'a pas reçu d'appel à la rentrée scolaire.

Peut-être que tu viens de finir tes études. Peut-être qu'au contraire tu pensais avoir un contrat temps partiel à 40% pour pouvoir te permettre de manger autre chose que du macaroni. En ce moment, tu penses que tu n'es pas bonne. Tu te dis que tu n'as pas « fait l'affaire ».

Tu es restée après le bassin du 16 août dernier pour manifester ton désir d'obtenir un contrat parmi ceux qui étaient toujours disponibles. Tu as fait la file le cœur plein d'espoir pour te présenter aux ressources humaines. Tu as mâché une gomme pour avoir bonne haleine. Tu trouvais pourtant que tu t'étais bien exprimée lors de cette courte rencontre : sujet – verbe – complément et vouvoiement. Tu avais même mis du beau linge neuf, histoire de montrer que tu connais ta compétence professionnelle #12 : Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions. Pourquoi alors « les autres » ont été appelés et pas toi?

Tout d'abord, chère précaire, sache qu'on est pas mal toutes passées par là. Et si tu as quelque chose à retenir de mon message, c'est que tu es bonne. Ce n'est pas parce que tu n'as pas été appelée en début d'année que ta vie est finie. Got it? Tu peux être appelée plus tard. Novembre. Janvier. Je vais même peut-être briser ton rêve, mais tu ne

seras peut-être même pas appelée du tout cette année.

Guess what, je n'ai pas été appelée la première année. Je me trouvais pas bonne. Je me comparais aux autres « élus ». Peut-être que je n'étais pas assez compétente pour avoir un contrat? Est-ce que j'avais dit des « si... rais » pendant ma rencontre au bout de la file d'attente après le bassin? J'avais sûrement une graine entre les dents et j'ai scrapé ma compétence 12.

Mais, j'ai survécu. Et toi aussi tu vas survivre. Tu auras mal à l'orgueil pendant quelques semaines. Puis, le téléphone va sonner pour te donner des périodes de suppléance. Et des journées. Finalement, une enseignante va tomber enceinte et être retirée le temps qu'elle passe ses tests de bébé et tu vas travailler trois semaines au même endroit. Tu vas gagner en confiance. Tu vas apprendre. Tu vas tisser des liens avec des collègues « pas pire ». Après tout, on a la chance de faire le plus beau métier du monde.

Que tu sois dans les champs 1 ou 32, ton cellulaire ou ton téléavertisseur va sonner un jour. Prends cette expérience pour ce qu'elle est. Quelqu'un d'autre a eu un contrat et pas toi. Ce n'est pas une démonstration de non-confiance. Ça ne dit pas que tu es incompétente. Ça te donne juste la possibilité d'écouter Deux filles le matin, jusqu'à temps que ton tour arrive.

Kathy Beauséjour



La personne déléguée syndicale vous remettra sous peu (à moins que cela ne soit déjà fait) la *Dépêche FSE* sur les communautés d'apprentissage.

Nous espérons que ce document vous sera utile en ce début d'année, moment important dans plusieurs mi-